



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centrales d'EDF : Moselle

Question écrite n° 1349

Texte de la question

M Auguste Legros appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs sur un article paru dans la presse allemande le 11 juillet 1988 dénonçant les conditions de sécurité de la centrale nucléaire de Cattenom. Il est en effet dénoncé que cette centrale ne dispose pas, deux ans après sa mise en service, d'un refroidissement d'urgence dans la mesure où le bassin de réservoir d'un barrage dans les Vosges destiné à fournir l'appoint d'eau en cas d'insuffisance du niveau de la Moselle serait vide. Une panne lors du remplissage initial de ce bassin nécessite une réparation du barrage principal, ce qui le rend inutilisable jusqu'en 1990. Or une revue interne « Cattenom-Informations » précisait fin 1984 que, pour des raisons de sécurité, la première tranche de Cattenom ne pouvait être mise en service qu'à partir du moment où le remplissage du bassin concerné était acquis. Il lui demande par conséquent de fournir les éclaircissements nécessaires concernant cette information et de lui préciser les solutions qui ont été adoptées pour garantir un niveau de sécurité équivalent. De même lui demande-t-il d'indiquer la date prévue pour la mise en œuvre définitive du bassin défectueux.

Données clés

Auteur : [M. Legros Auguste](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1349

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : prévention des risques technologiques et naturels majeurs

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2315